visuel : MC. Bouffort

Ermenonville

2, place Léon Radziwill
60950 ERMENONVILLE
Téléphone : 03 44 54 00 15
Télécopie : 03 44 54 06 66

secretariat-ermenonville@orange.fr
Maire : ermenonville@orange.fr
www.ermenonville.fr

Juin 2023

Le journal des Ermenonvillois

Vos rendez-vous :

- 3 -4 et 5 juin fête patronale
- 4 juin Rendez-vous aux jardins
- 7 juin : balades natures
- 11 juin : marché campagnard
- 17 juin nettoyage de l'Eglise
- 24 juin Feu de la saint Jean

Edito

Chères Ermenonvilloises, chers Ermenonvillois,

Le 21 avril dernier c'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès de Dominique Grimout, Conseiller municipal et Ermenonvillois de longue date.

Il avait choisi de s'installer dans notre village avec son épouse, Anne, il y a de nombreuses années pour élever leurs enfants et pouvoir se rendre aisément à l'aéroport Charles de Gaulle d'où ils pouvaient partir en vol : tous les deux étaient personnels navigants. Anne est décédée le 1er juin 2009 dans l'accident du vol Rio-Paris. Elle était alors première adjointe de notre commune.

C'est cette année-là que Dominique s'est à son tour investi dans la vie communale. Dominique était animé par ses idéaux et ses convictions, il les portait haut. Membre du Centre communal d'Action Sociale, il mettait un point d'honneur à aider son prochain, tout comme il le faisait au sein de son syndicat au sein de son entreprise. Ceux qui le connaissaient se souviendront des « petites attentions » qu'il ne manquait jamais d'apporter à ses amis. Dominique était un ami fidèle.

Le Conseil municipal et moi-même rendons hommage à un homme engagé, porté par ses convictions.
Je rends hommage à un ami fidèle.

Nous pensons à lui, à Anne, à leurs enfants à qui nous renouvelons notre amitié et notre soutien.

Jean-Michel Cazères
Maire d'Ermenonville

ne jetez pas sur la voie publique - pensez au recyclage

Directeur de la publication : Jean-Michel Cazères - Impression et distribution : par nos soins

Budget de la commune équilibré

Le Conseil municipal d'Ermenonville a voté le 11 avril 2023 un budget équilibré grâce à une gestion financière rigoureuse et responsable. Les efforts de la mairie pour réduire les coûts ont permis de maintenir les impôts fonciers à un niveau raisonnable, tout en améliorant la qualité de vie des habitants.
Une des mesures phare de cette année a été la mise en place de l'extinction lumineuse au cœur de la nuit. Cette initiative a permis des réductions de coûts sur l'électricité publique, tout en préservant l'environnement et en limitant les nuisances. Grâce à cette mesure, les habitants peuvent profiter d'un ciel étoilé la nuit et les économies réalisées sur l'énergie pour affronter sereinement la crise actuelle de ce secteur. Des efforts sont aussi faits sur d'autres contrats de fournisseurs et sur les dépenses au quotidien.
Malgré cette réussite, la Mairie d'Ermenonville est consciente de l'augmentation générale des coûts. La Mairie a pris des mesures pour se protéger de cette inflation qui reste toutefois une réalité incontournable (+5.6%), qui pourrait impacter les finances de la commune à l'avenir.

Pour faire face à cette situation, la Mairie a dû prendre des décisions difficiles, notamment en augmentant les impôts fonciers de 2%, afin d'assurer la stabilité financière de la commune. Cette décision a été prise en toute responsabilité, afin de garantir la qualité des services publics, les investissements futurs et la sécurité des habitants.

Part communale	Ermenonville 2022	Ermenonville 2023	Moyenne nationale
Taxe d'habitation (TH)	11,34%	11,56%	22,98%
Taxe foncière (TFB) :	30,43%	31,04%	38,28%
Taxe Foncière non bâties (TFNB	11,66%	11,89%	50,44%

Les projets à venir sont nombreux.

Nous pouvons retenir notamment la mise en place d'un nouveau système efficace et opérationnel de caméras de vidéosurveillance.

Grâce à une gestion financière rigoureuse, des mesures innovantes et une vision à long terme, la commune peut continuer à offrir un cadre de vie agréable à ses habitants tout en assurant la stabilité financière de la commune. ■

Retour en images du mois de mai

Le lavoir reprend vie

A l'initiative de l'association pour la défense du site d'Ermenonville (Adse) le lavoir a été mis en ambiance. Une occasion de faire revivre ce lieu et de se rappeler comment on lavait le linge autrefois ! ■

Cérémonie du 8 mai

La Mairie, les élus, les habitants ont célébré le 78ème anniversaire de la victoire des Alliés contre l'Allemagne Nazie et la fin de la Seconde Guerre mondiale ■

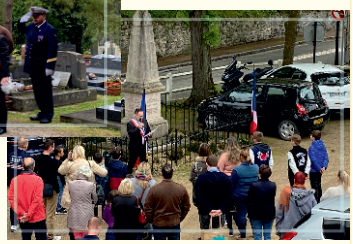

Rendez-vous du mois de juin

Un petit groupe motivé composé d'élus et d'habitants est déjà constitué pour mener à bien la réouverture de la bibliothèque.

Il reste encore beaucoup de travail : nettoyage des collections, réaménagement du local, constitution d'un nouveau fonds, inventaire et prise en main du logiciel de prêt de livre.

Assisté par les professionnels de la Médiathèque départementale de l'Oise, le groupe espère achever sa tâche à la fin de l'été.

L'aventure vous tente ? C'est simple : contactez la Mairie et vous intégrerez ce groupe plus que sympathique ! ■

La Mairie organise le 17 juin à 10h.une journée consacrée au nettoyage de l'église.

Si vous avez envie de participer n'hésitez pas à vous inscrire en mairie.
C'est une occasion originale de découvrir ou redécouvrir ce magnifique patrimoine. ■

Inscription au centre de loisirs
Pour les grandes vacances et séjour d'été
Cette année la commune organise un séjour à Gérardmer
du 13 au 18 août pour les enfants de 8 à 15 ans.
Les Ermenonvillois sont prioritaires.
Les inscriptions ont lieu en Mairie jusqu'au 23 juin.
Ne tardez pas.

Fête patronnale 3 -4 et 5 juin

Fête patronale 3 – 4 et 5 juin :

Du samedi 3 au lundi 5 juin, la fête foraine,
la retraite aux flambeaux, le feu d'artifice et de nombreuses animations vous attendent !

Samedi 3 juin

9h15 : Distribution à domicile des colis pour les aînés (en cas d'absence, ils seront disponibles en Mairie jusqu'au 10 juin)
14h30 : ouverture de la fête foraine avec une animation « bulle géante »
20h45 : retraite aux flambeaux animée par The JNC Band.
23h00 : feux d'artifice dans le parc Jean-Jacques Rousseau

Dimanche 4 juin

6h30 : concours de pêche
15h00 : ouverture fête foraine avec en animation Victor et Nina.
15h30 : gouter offert par l'association La Fête au village

Lundi 5 juin

16h30 : goûter et places de manèges offerts aux enfants
17h30 : concours de tir à la carabine

Rendez-vous du mois de juin

Parc Jean-Jacques Rousseau

Pour cette 20ème édition de ce rendez-vous national, le Conseil départemental propose deux spectacles en lien avec la thématique annuelle « Les musiques du jardin »
À 11h00 et 14h30 : Balade en écolopoésie
À 16h00 : Jean-Jacques Rousseau et George Sand, l'inspiration naturelle
Entrée gratuite

7 juin à 14 heures : balades natures

Les plantes et leurs milieux : un lien indissociable
Visite commentée du Parc Jean-Jacques Rousseau par le Conservatoire botanique National de Bailleul sur le thème des plantes et leurs milieux.
Visite gratuite Nombre de places limité.
Inscription par mail :
e.florent-giard@cbnbl.org ou par téléphone au 03 28 49 00 83. ■

Feu de la saint Jean - 24 juin

Soirée dansante année 80 et Boîte à selfies vous attendent pour célébrer la Saint Jean.
La soirée commence à 19h30 sur le parking Jean-Jacques Rousseau.
Chacun amène son panier afin de constituer un grand buffet champêtre !
Venez nombreux. ■

Bon anniversaire !

LA MER DE SABLE 60 ANS

La Mer de sable fête ses 60 ans ! Deux places par enfant et par an sont attribuées gratuitement aux Ermenonvillois âgés de 3 à 14 ans. Vous pouvez venir les chercher en Mairie munis de vos justificatifs. ■

Vacances tranquilles !

Pendant vos vacances ou si vous partez de votre domicile pendant quelques temps, vous avez plusieurs possibilités pour avoir l'esprit tranquille

Opération tranquillité vacances

Pendant toute absence prolongée de votre domicile, vous pouvez vous inscrire à l'opération tranquillité vacances. Les services de police ou de gendarmerie se chargent alors de surveiller votre logement. Des patrouilles sont organisées pour passer aux abords de votre domicile.

Vous serez prévenu en cas d'anomalies (dégradations, cambriolage ...).

Inscription en ligne :

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241 ■

Voisins vigilants

Vous pouvez vous inscrire sur notre réseau des voisins vigilants et signaler ainsi votre absence.

VOISINS VIGILANTS ET SOLIDAIRES

Profitez de cette inscription pour découvrir tout ce que peut proposer ce site : convivialité, entraide et petites annonces ! ■

Le retour des beaux jours est propice aux travaux de jardin et au bricolage.

L'usage des appareils à moteur thermique ou électrique n'est autorisé qu'aux horaires suivants :
- du lundi au vendredi : de 8h à 12h et de 13h30 à 19h30.
- le samedi : de 9h à 12h et de 15h à19h.
- Dimanches et jours fériés : de 10h à 12h ■